

M. ANDERSON: Quelles sont les dimensions du brise-lames?

L'hon. M. KING: Il est 600 pieds de long approximativement. Il s'agit ici d'un prolongement de 204 pieds de long par 15 de large.

(Le crédit est adopté.)

Georgetown.—Reconstruction du quai du chemin de fer National-Canadien, \$15,000.

M. LEWIS: Pourquoi cette augmentation de dépense.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous avons fait l'acquisition d'un quai qui auparavant appartenait au département des Chemins de fer. L'an dernier nous avons déboursé environ \$11,000 en travaux de réparation; cette subvention permettra de terminer ces travaux.

M. ANDERSON: Comment le département procède-t-il à l'adjudication des entreprises de ce genre?

L'hon. J. H. KING: Tout dépend de la nature des travaux. Parfois les ingénieurs du département conseilleront de confier les réparations à des employés compétents du département même au lieu de les faire exécuter à l'entreprise. L'honorable député se rend compte de la difficulté d'arrêter les conditions particulières des réparations à faire à d'anciens ouvrages, de ce genre surtout; tant que les travaux ne sont pas en marche on ne sait jamais au juste ce qu'il faudra faire.

M. ANDERSON: Quand les travaux sont confiés à un ingénieur du département employe-t-il de préférence la main-d'œuvre locale?

L'hon. J. H. KING: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Ports et Rivières en général.—Réparations et améliorations, \$10,000.

M. LEWIS: Est-ce une estimation générale de menues réparations?

L'hon. M. KING: Oui.

L'hon. M. STEVENS: A quels travaux en général le présent article du budget sera-t-il affecté?

L'hon. M. KING: Il est très difficile de le prévoir. L'agent du département tirera sur ce fonds de temps à autre quand le besoin s'en présentera. A cette heure, nous n'avons aucune demande pour des travaux à exécuter en vertu de cet article; mais à mesure que la saison avancera les visites d'inspection révéleront sûrement le besoin de réparations locales.

(L'article est adopté.)

[L'hon. M. King.]

Kier's Shore.—Réparations au quai, \$7,000.

M. DOUCET: Pourquoi l'augmentation cette année?

L'hon. M. KING: Nous avons dépensé \$1,468 l'an dernier en réparations. Cette année nous avons l'intention de reconstruire la section supérieure des abords sur une longueur de 900 pieds par 20 à 24 pieds de largeur; aussi allons-nous réparer et étayer la jetée, sur une longueur de 125 pieds et une largeur de 45.

M. DOUCET: Ces travaux seront-ils exécutés à l'entreprise?

L'hon. M. KING: Non pas; ils seront exécutés sous la direction des ingénieurs du département.

(L'article est adopté.)

Port Naufrage.—Réparations au brise-lames, \$3,000. Pour ballaster de nouveau les 150 pieds extérieurs du brise-lames du nord, réparer les longrines et revêtements des brise-lames tant du nord que du sud, et opérer l'affermissement de l'extrémité intérieure des ouvrages de protection du rivage sur une longueur d'à peu près cinquante pieds.

L'hon. M. STEVENS: Voici un crédit nouveau.

L'hon. M. KING: Il est destiné à la réfection de la digue, 544 pieds de long par 10 pieds de large, ainsi qu'à la réparation et du renforcement de la portion intérieure des brise-lames.

(L'article est adopté.)

Port Rustico.—Protection du brise-lames et de la grève, réparations et reconstruction, \$7,000.

M. ANDERSON: Combien de ports y a-t-il dans l'Île-du-Prince-Edward?

M. MACLEAN (Prince): Cinq cents.

L'hon. M. KING: Je n'ai pas de renseignement là-dessus.

M. ANDERSON: Ils sont tous ici?

L'hon. M. KING: Je ne le crois pas.

L'hon. M. STEVENS: Ces travaux seront-ils faits à l'entreprise ou par les ingénieurs du département?

L'hon. M. KING: On propose qu'ils soient exécutés en régie.

L'hon. M. STEVENS: Il est entendu généralement qu'on accorde un maximum de \$5,000 aux travaux que le département peut exécuter lui-même; c'est-à-dire, le département n'est pas obligé de faire ces travaux en régie quand les dépenses ne dépassent pas cette somme; mais dans certains cas, pour gagner du temps ou pour d'autres raisons, le département peut procéder de cette façon jus-